Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601220-20251209-CM20251208-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
9 DECEMBRE 2025
DELIBERATION
CM20251208

Le 9 décembre 2025 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 2 décembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Philippe BERIOU, Valérie LANCELOT, Ludivine MORIN, Pol-Hervé de KERSABIEC, Sonia GUINY, Emilien PAPION, Marlène GUÉRIN, Viviane LE BORGNE, Elarik PHILOUZE,
Absents excusés ayant donné pouvoir : José GOZDOWSKI donne pouvoir à Solène LE MOING, Marine HERVO donne pouvoir à Maud GAVAUD, Yannick ALIOUCHE donne pouvoir à Marlène GUÉRIN, Morgane THOMAS donne pouvoir à Viviane LE BORGNE, James ROWLANDS donne pouvoir à Didier BOURNE,
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance Mme Solène LE MOING

Dossier de demande de subvention DETR et DSIL pour l'année 2026

La commune avait sollicité une subvention DETR 2025 pour deux projets, le Pôle médical qui a reçu un avis favorable avec une subvention d'un montant de 121 575€, et la rénovation du bâtiment 4 place de l'église, le dossier avait reçu un avis défavorable de la préfecture, un seul dossier étant retenu chaque année.

La commune va reconduire le dossier de demande de subvention DETR/DSIL 2025 de rénovation du 4 place de l'église pour l'année 2026, pour une montant de 80 000.00 € soit 40% d'un plafond de 200 000.00 € travaux.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider la reconduction sur 2026 de demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR-DSIL pour la rénovation du 4 place de l'église**
- **D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents**

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.